

JUIN 2021 – DÉCEMBRE 2025

PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

**Bilan de fin
de programme**



SOMMAIRE

CONTEXTE	03
-----------------	-----------

LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO	05
---	-----------

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE	08
-------------------------------------	-----------

RÉSULTATS	10
------------------	-----------

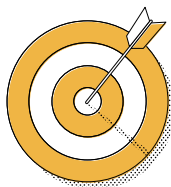
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	13
-----------------------------------	-----------

LE VÉLO, D'UN SUJET SECONDAIRE À UN LEVIER STRATÉGIQUE

Longtemps délaissée par les politiques d'entreprise au profit de l'énergie ou des achats, la mobilité est devenue un enjeu incontournable. Alors qu'en 2019, 98 %* des émissions de CO₂ liées aux trajets domicile-travail provenaient de la voiture (même pour des distances de moins de 5 km), le potentiel de changement était immense.



Porté par l'ambition nationale du Plan Vélo, le programme CEE Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) a comblé un vide en offrant, entre 2021 et 2025, le premier dispositif d'accompagnement pro-vélo dédié aux employeurs. OEPV a permis d'accompagner techniquement les employeurs dans la mise en place d'une politique cyclable structurée, et soutenir financièrement leurs investissements grâce à des primes couvrant 40 % à 60 % des dépenses éligibles.



OBJECTIF :

Proposer un parcours clé-en-main vers l'obtention du label Employeur Pro-Vélo, qui distingue les organisations s'engageant activement pour la mobilité à vélo.

CETTE DYNAMIQUE A PORTÉ SES FRUITS :

4 217

sites employeurs
ont rejoint
le programme Objectif
Employeur Pro-Vélo

630 000

salarié-es
travaillent chez
un employeur labellisé
Employeur Pro-Vélo

1^{er}

pays européen
Cycle Friendly
Employer® par le nombre
de labellisés

x2

part modale
vélo domicile-travail
entre 2015 et 2023

*Source : Service des données et études statistiques (SDES)



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

LES CEE : LE MOTEUR FINANCIER DE LA TRANSITION VÉLO

Le dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie** repose sur une obligation imposée aux fournisseurs d'énergie, de promouvoir l'efficacité énergétique.

Pour s'acquitter de cette obligation, ces entreprises, que l'on nomme les « obligés », financent des programmes d'intérêt général comme **Objectif Employeur Pro-Vélo**. Ce mécanisme complète les investissements de l'État : là où le public finance les pistes cyclables, les CEE financent le service (formation, stationnement et accompagnement).



LA GENÈSE : DU LABEL AU PROGRAMME

2019

Création du label français « Employeur Pro-Vélo » par la FUB, avec l'appui technique de l'ADEME, inspiré du label européen Cycle Friendly Employer®.

2020

Validation de la phase pilote permettant de définir un cahier des charges de 46 critères répartis en 5 thématiques.

2021

Signature de la convention avec le ministère de la Transition écologique.
Lancement officiel du programme OEPV !



« Pendant l'expérimentation du label, nous avons constaté un écart important entre la situation des employeurs et les exigences du cahier des charges. Ce test a révélé qu'ils avaient besoin d'accompagnement pour remplir les critères du label. Il fallait un programme pour les aider à progresser. »

Louis Duthoit, chargé du label Employeur Pro-Vélo

LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

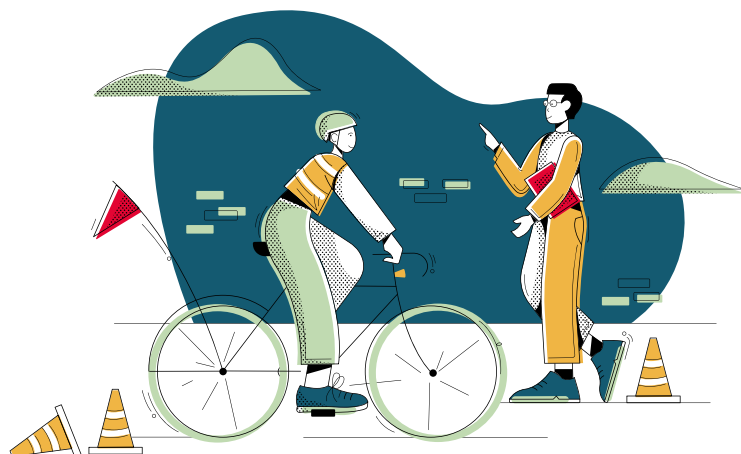
EN BREF

PUBLICS

Entreprises privées, administrations publiques et associations, en France métropolitaine et DROM.

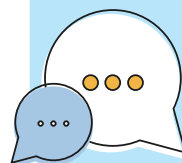
MISSIONS

Accompagner techniquement et soutenir financièrement (primes de 40 % à 60 % une politique cyclable structurée).



Le programme propose un **parcours clé-en-main vers l'obtention du label Employeur Pro-Vélo, qui distingue les organisations s'engageant activement pour la mobilité à vélo**. Ce label, décliné en trois niveaux (Bronze, Argent, Or), permet aux employeurs de valoriser leur démarche et de renforcer leur marque employeur.

« Nous n'avons pas eu de surprise car nous avons procédé à un audit blanc en amont !
Finalement, c'est une formalité lorsqu'on est bien préparé.
Nous étions tous très fiers d'obtenir le label niveau Or ! »



Véronique, directrice de site,
et Lucas, conseiller vendeur cycle
et référent mobilité, Decathlon
Rennes Betton (labellisé Or)

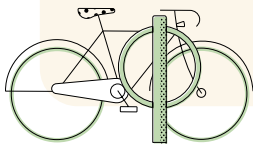


LE PARCOURS EMPLOYEUR

ÉTAPE 1 :

AUTO-DIAGNOSTIC EN LIGNE

Évaluation gratuite de la maturité de la politique pro-vélo de l'organisation, avec rapport détaillé.



ÉTAPE 2 :

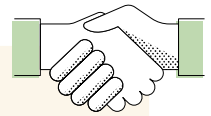
RÉUNION DE CADRAGE AVEC UN-E EXPERT-E MOBILITÉ

Accompagnement personnalisé pour identifier les actions pertinentes et définir une feuille de route.

ÉTAPE 3 :

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ACCÈS AU CATALOGUE

Engagement de l'employeur donnant accès au catalogue de prestations pro-vélo cofinancées ainsi qu'à la Communauté Employeur Pro-Vélo.



ÉTAPE 4 :

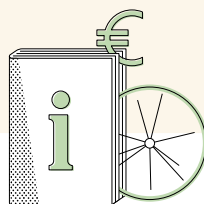
MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS PRO-VÉLO

Déploiement des équipements et services du catalogue avec un cofinancement de 40 % à 60 % (stationnement, formations, etc.).

ÉTAPE 5 :

AUDIT DE LABELLISATION

Évaluation par un cabinet expert indépendant, 100 % prise en charge, vérifiant le respect du cahier des charges.



ÉTAPE 6 :

OBTENTION DU LABEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Attribution du label pour trois ans (Bronze, Argent ou Or selon le score obtenu), avec accès continu à la Communauté Employeur Pro-Vélo.

LA COMMUNAUTÉ EMPLOYEUR PRO-VÉLO

En s'inscrivant au programme OEPV, les employeurs accèdent à un espace dédié leur permettant d'échanger entre pairs, de découvrir des bonnes pratiques et d'accéder à des ressources exclusives :

- **Fiches thématiques et retours d'expériences,**
- **Événements réguliers,**
- **Forum d'échanges,**
- **Newsletter mensuelle.**

« Le programme a permis de fédérer et rassembler un noyau dur de référent-es vélo, très militant-es et imprégné-es du sujet. Ils et elles échangent chaque semaine sur le forum, et certain-es veulent même aller plus loin une fois le label obtenu. Nous avons réussi à créer une vraie dynamique de communauté. »

Jean-Loup Prézélin, *responsable du label Employeur Pro-Vélo*



+ de 500
membres
actifs

+ de 160
sujets abordés
sur le forum

+ de 110
ressources et outils
thématiques

LES ACTEURS DU PROGRAMME



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES USAGÈRES ET USAGERS DE LA BICYCLETTE (FUB)

Structure porteuse du programme Objectif Employeur Pro-Vélo et de différents programmes CEE pour promouvoir les mobilités actives (Alvéole Plus, Génération Vélo, ColisActiv', ADMA et Vélo-Égaux).



L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)

Partenaire sur la conception du label Employeur Pro-Vélo et experte sur les questions de mobilité durable.



LES OBLIGÉS CEE

Fournisseurs d'énergie Eni Gas & Power France, SCA PÉTROLE ET DÉRIVÉS, Société des Pétroles SHELL, GazelEnergie Solutions, VARO ENERGY France, finançant le programme.



LES PRESTATAIRES

Plus de 580 expert-es (réparateur-trices, formateur-trices, fournisseurs d'équipements).



LES AUDITEURS

Organismes indépendants : AFNOR Certification, Bureau Veritas Certification, Qualianor Certification.

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

Jusqu'à 7 expert-es (stratégie, technique, communication) ont piloté le dispositif au quotidien.

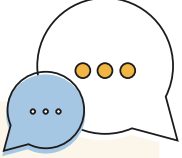
LE PIVOTEMENT STRATÉGIQUE (2023)

Pour accélérer le mouvement, 18 structures «chargées de secteur» ont été déployées sur le terrain, ainsi qu'un prestataire en charge de la relation bénéficiaire.

Résultat : le rythme des inscriptions a été **multiplié par 5**.

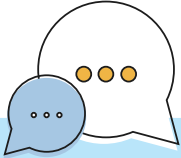
DES OUTILS NUMÉRIQUES PUISSANTS

Un site internet dédié au programme, visité par plus de **217 000 utilisateur-trices**, ainsi qu'une plateforme unique ouverte aux employeurs, pour gérer leur projet de A à Z.



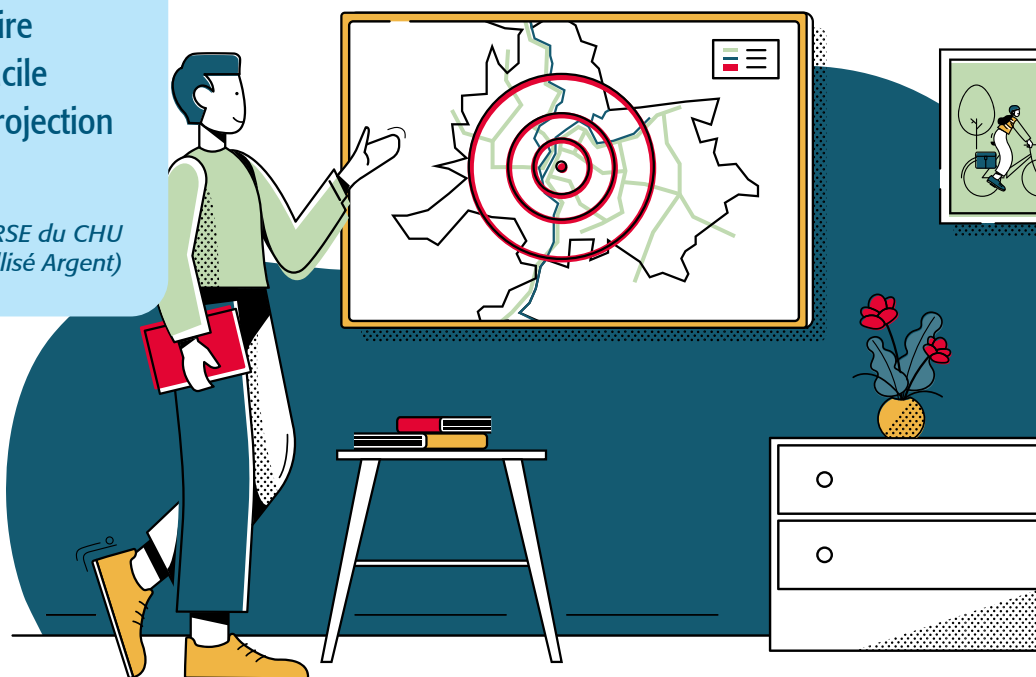
« Il y a eu une croissance exponentielle des inscriptions à partir du moment où nous avons déployé des personnes en charge de la commercialisation. Lors du pivotement mené par le chef de projet de l'époque, un AMI a été lancé pour recruter des chargés de secteur qui sont allés parler du programme localement, sur le terrain. Là, nous avons vu nos chiffres s'envoler. »

Jean-Loup Prézelin,
responsable du label Employeur Pro-Vélo



« La plateforme est très claire et intuitive, ce qui rend facile la compréhension et la projection au sein du parcours. »

Morgane Morat, coordinatrice RSE du CHU de Montpellier (labellisé Argent)





UNE COMMUNICATION MULTICANALE POUR BOOSTER LA NOTORIÉTÉ :

- Une communauté engagée avec près de 4 900 abonné-es sur LinkedIn, complétée par des campagnes publicitaires ciblées (LinkedIn et Google Ads), des newsletters mensuelles et des articles de fond.
- Une visibilité nationale assurée par des spots audio, ainsi que des insertions dans la presse économique et professionnelle.
- Une présence active sur les salons professionnels et l'organisation de remises officielles de labels.



Pour sécuriser et guider le parcours des bénéficiaires, le programme a mis à disposition de nombreuses ressources stratégiques. Parmi elles :

MODE D'EMPLOI DU PROGRAMME OEPV

Document de référence détaillant chaque étape du parcours, de l'inscription à la labellisation, ainsi que les règles d'éligibilité aux primes.



GUIDE DU STATIONNEMENT VÉLO

Référentiel technique pour concevoir des infrastructures de qualité (sécurité, accessibilité, confort).



RESSOURCES ANNEXES : FICHES PRESTATIONS

Guides opérationnels présentant les actions finançables (formations, diagnostics, ateliers), leurs objectifs et les modalités de cofinancement.



CAHIER DES CHARGES DU PROGRAMME

Cadre contractuel fixant les règles du dispositif, les exigences techniques et les critères financiers pour garantir la cohérence nationale.



RÉSULTATS

4 217

sites employeurs
inscrits

981

sites labellisés

98,2 %

taux de réussite
des audits

52 269 881

kWh/an d'économies
d'énergie estimées

Cela équivaut à la consommation électrique d'environ
26 000 personnes par an, soit la population d'une
ville comme Bergerac.

RÉPARTITION DES LABELLISATIONS



41 %

Or
(400 sites)



51 %

Argent
(503 sites)

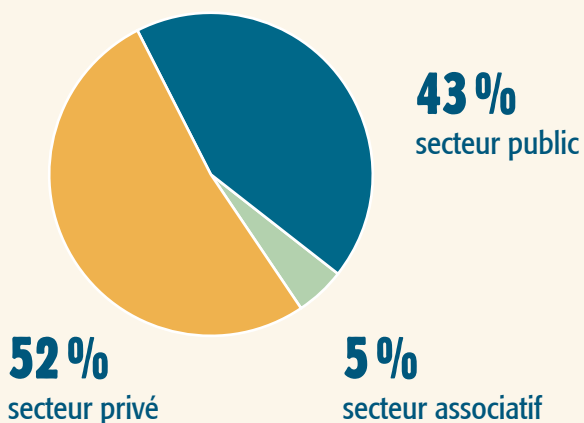


8 %

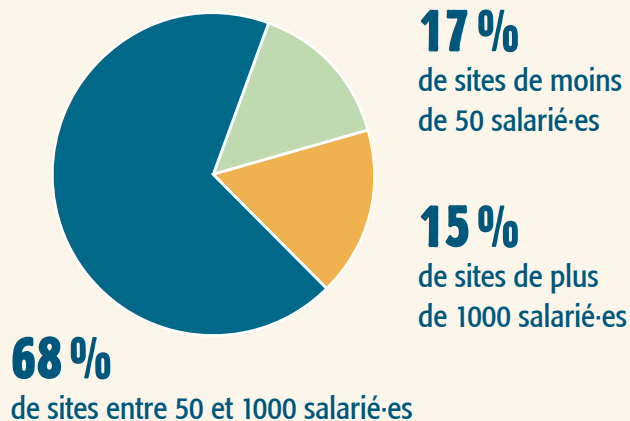
Bronze
(78 sites)

PROFIL DES EMPLOYEURS LABELLISÉS

PAR TYPE D'EMPLOYEUR :



PAR TAILLE DE SITE :



LES PRESTATIONS DÉPLOYÉES

9 752

places cofinancées
(525 projets)

8 382

vélos réparés
(866 prestations cofinancées)

6 124

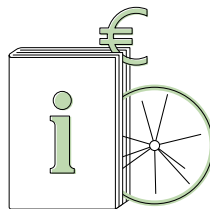
salarié-es sensibilisé-es
(1 031 sessions de formation)

TROIS PROFILS DE TRANSFORMATION



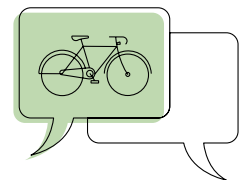
LES NOVICES

Ils ont découvert le vélo comme un véritable levier RSE grâce au programme.



LES VOLONTAIRES

Les primes ont été le déclencheur pour débloquer des projets en attente (ex: local vélo).



LES PIONNIERS

Ils utilisent le programme pour valoriser des actions déjà existantes.

DES IMPACTS PROUVÉS

ATTRACTIVITÉ

97%

des employeurs labellisés
voient une amélioration
de leur image de marque.



« Grâce à cette démarche, nous restons attractifs dans un secteur marqué par une crise de vocation. »

Patrick Mardille-Vidal, directeur, Institut Nazareth

SANTÉ

Réduction de l'absentéisme, amélioration de la forme physique et hausse de la productivité.

« Les collaborateur·ices qui se déplacent à vélo sont en bien meilleure santé. Nous avons également constaté une baisse des accidents du travail et des arrêts de travail grâce au développement de l'activité physique. »

Patrick Mardille-Vidal, *directeur, Institut Nazareth (labellisé Argent)*

ENGAGEMENT DES SALARIÉ·ES

La démarche pro-vélo fédère et favorise une dynamique d'échanges et de sentiment d'appartenance.

UN IMPACT MESURABLE SUR LA PART MODALE

+2 % à 10 %
de vélotaffeur·euses constatées
dans les structures engagées.



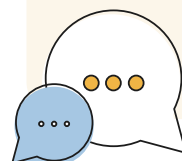
SÉCURITÉ

Les formations ont levé les appréhensions liées à la circulation urbaine.



« Toutes les actions mises en place dans le cadre du programme pour l'obtention du label nous ont permis d'atteindre un taux de 28 % de part modale de cyclistes ! »

Christine Guionie, *chargée du Plan de mobilité, Eurométropole de Strasbourg (labellisée Or)*



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'HÉRITAGE DU PROGRAMME : UN ÉLAN DURABLE

Bien que le financement CEE se soit achevé fin 2025, Objectif Employeur Pro-Vélo laisse un héritage qui dépasse les chiffres du bilan :

- **Une filière structurée** : le programme a fait émerger un écosystème inédit de plus de 580 prestataires (fournisseurs d'équipements, formateur-trices, réparateur-trices) référencés et formés sur tout le territoire, garantissant une offre de qualité pour l'avenir.
- **La pérennisation du label Employeur Pro-Vélo** : conçu comme un dispositif d'amorçage, le label est désormais un cadre de référence national reconnu, capable de vivre en autonomie.
- **Un changement d'échelle pour la FUB** : ce programme a transformé la FUB en un acteur majeur du dialogue avec les entreprises. Cette expertise lui permet aujourd'hui de piloter d'autres projets d'envergure, consolidant son rôle de pilier dans la mise en œuvre des politiques publiques du vélo.



« Le label s'est imposé comme une référence en matière de politique pro-vélo chez les employeurs. »

Jean-Loup Prézelin, responsable
du label Employeur Pro-Vélo

ET DEMAIN ?

UN LABEL AUTONOME ET MATURE

Fort de l'expérience de 1 000 sites labellisés, le label Employeur Pro-Vélo entre dans une phase de pérennisation, prêt à vivre au-delà des financements initiaux.

UN RÔLE D'AMBASSADEUR

Les employeurs engagés ne se contentent plus d'agir en interne ; ils deviennent des acteurs du territoire en dialoguant avec les collectivités pour améliorer les infrastructures locales.

L'AVENIR DES CEE

Alors que 59 % des communes françaises ont déjà bénéficié d'un programme porté par la FUB, l'ouverture de la nouvelle période des CEE en 2026 sera décisive pour poursuivre l'accompagnement massif vers les mobilités actives.

Label Employeur Pro-Vélo :

employeurprovelo.fr

[in linkedin.com/company/label-employeur-pro-velo](https://www.linkedin.com/company/label-employeur-pro-velo)

Communauté Employeur Pro-Vélo :

communaute-employeurprovelo.fr

FUB : fub.fr

